

La Ville de Scotstown et la situation du COVID-19

Chers citoyennes et citoyens

Je souhaite profiter du bulletin municipal pour vous donner des informations de la situation actuelle mais surtout faire un important rappel. À Scotstown on est là et nous passerons à travers cette pandémie !

À Scotstown, on est fait fort!

On a du vécu. Notre histoire a été écrite par des gens d'ici et on a un devoir de le faire suivre. Depuis le début de notre communauté, même avant la 1^{ère} guerre, nous nous sommes démarqués pour survivre et ce n'est pas un virus qui va nous ralentir.

On a la capacité de passer à travers cette situation, mais ... tous ensemble et en prenant soin des autres, des nouvelles de nos parents, nos voisins, nos amis...

Il faut sans faute respecter les recommandations émises par les gouvernements :

- . Gardé une distance avec les autres personnes;
- . Pas de rassemblement;
- . Rester chez vous pour éviter la propagation.

Il faut rester en contact avec vos amis, vos voisins. Cela fait partie de la survie. Aider vos voisins, vos amis.

Le bureau municipal fermé au public seulement. Cependant, le personnel administratif est au bureau. Si vous avez des demandes à faire, d'une urgence ou besoin d'informations, de nourriture, médicaments ou autres, contactez-nous. On est là !

Merci

Dear Residents,

I would like to take advantage of the municipal bulletin to give you information on the current situation in our community but above all to provide some important reminders.

Our history was written for us and it's up to us to prove them right. From the beginning we have stood strong, weathered wars and unforgettable hard times. A virus will not slow us down if we stand together. We have the ability to get through this situation and above all by taking care of each other, our parents, our neighbors and friends ... however we must, without fail, respect the recommendations made by the governments. We need to be keep a distance from other people, no gatherings and stay at home to avoid spreading of the virus. We understand that staying in touch with our families, friends and neighbors is part of survival but please do it safely. Phone calls, emails and texts, we do now without even thinking, and now it is our safest means of keeping in touch. This is serious!

The municipal office is currently closed to the public only however the administrative staff are in the office. If you have any requests to make, an emergency or you need information, food, medicine or other please contact us. No one in this town will go hungry, cold or without medication. We will see to that.

We need to stand apart but also stand together.

We are here to help!

Thank you

Iain MacAulay

À lire ...

La Ville de Scotstown et la situation du COVID-19

Paiement de votre compte de taxes

Avis publics

Les commerçants, services de proximité et industries

Avis aux propriétaires

Enregistrement de votre chien et médaille

Informations reliées à la situation du coronavirus (COVID-19)

Offres d'emploi

Prochaine séance du conseil municipal

À huis clos :
7 avril 2020

Versements des taxes

2^e versement : 15 mai
3^e versement : 26 juin
4^e versement : 7 août
5^e versement : 18 septembre
6^e versement : 30 octobre

Pour contacter la Ville
par courriel au
ville.scotstown@hsfgc.ca
ou par téléphone en
composant le 819-560-
8433, poste 7
ou le poste 6.

PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPAL OU DE TOUTES AUTRES FACTURES

Si vous souhaitez faire un paiement pour votre compte de taxes ou pour toutes autres factures dû à la municipalité, vous pouvez le faire de 3 façons :

- . en nous transmettant par courrier votre chèque;
- . en nous transmettant par courrier un mandat-poste;
- . par internet.

Soyez assuré que nous traitons vos paiements.

Pour le paiement par internet : assurez-vous d'utiliser le bon numéro de matricule comme numéro de référence lorsque vous effectuez un paiement via une institution bancaire. Cela est très important pour éviter des erreurs et le paiement au mauvais compte de taxes.

Vous devez inscrire les dix (10) premiers chiffres du matricule (exemple : matricule 4150 XX XXXX).

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 3 mars 2020, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

❖ RÈGLEMENT NUMÉRO 479-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 465-18, CHAPITRE VIII

La Ville de Scotstown appliquera les règles édictées par le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens adopté le 3 mars 2020 par le Gouvernement du Québec, la tenue d'un registre et l'obligation d'une médaille pour chaque chien sur le territoire de la ville.

❖ RÈGLEMENT NUMÉRO 480-20 AUTORISANT LE PASSAGE DES VÉHICULES HORS ROUTES DE TYPE QUADS ET CÔTE À CÔTE SUR LA RUE ALBERT (ROUTE 257) DE L'INTERSECTION DE LA 214 JUSQU'À LA LIMITE DU CANTON DE LINGWICK, LE CHEMIN DELL, LA RUE DE DITTON (ROUTE 257) ET LE CHEMIN MACNAMÉE ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 467-19

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 23^e jour du mois de mars 2020.

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

Les commerçants, les services de proximité et les industries de Scotstown sont importants... Encouragez-les !

La situation actuelle du COVID-19 oblige les commerçants et les services de proximité à modifier leurs heures d'ouverture ou certaines pratiques en place.

Ils sont implantés depuis plusieurs années à Scotstown et toujours prêts à vous servir.

Soyons fiers de nos gens d'affaires et encouragez-les !

Garage Charles Brochu :

- Fermé actuellement en raison du Covid-19. Cependant, si vous avez une urgence, contactez M. Charles Brochu. Certains services urgents peuvent être offerts. Il reste disponible à le rejoindre au garage pour toutes questions.

Dépanneur Victoria :

- Heures d'ouverture : Lundi au vendredi : 7h à 19h / samedi et dimanche 8h à 19h (sujet à changement);
- Retour de bouteille : seulement bouteille d'eau Amaro;
- Aucun retour de bouteilles consignées;
- Paiement par carte de débit ou de crédit seulement. L'argent comptant : n'est plus accepté;
- Milliplein (carte de point) : n'est plus accepté.

Postes Canada :

- Heures d'ouverture service à la clientèle : Lundi au vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 16h15;
- Pas de rassemblement aux cases postales;
- Respecter une distance de 2 mètres et suivre les « X » qui sont mis en place au comptoir;
- Accepte l'argent comptant, mais demande d'avoir montant juste pour éviter de manquer de change
- Se renseigner auprès d'eux pour l'envoi de colis, car certains pays ou province ne l'acceptent plus;
- Les directives peuvent sujettes à changement de jour en jour.

Façoteck :

- COVID-19 Mise à jour :
En tant que fabricant de services essentiels, nous travaillons maintenant sur des postes prolongés afin de répondre aux demandes accrues des autorités provinciales de santé et des clients de marques canadiennes pour fournir un désinfectant pour les mains très nécessaire.
Nos équipes sont fières de cette contribution et continuent de trouver des solutions pour répondre aux demandes de nos partenaires américains alors que la pandémie atteint de nouveaux niveaux aux États-Unis.
Nos autres salles de production dédiées au mélange, à l'encapsulation, à la compression, à l'embouteillage et à la blisting sont toutes en marche grâce au travail de nos équipes disponibles.
[#covid19 #pandemicresponse #qualitymanufacturing #facoteck #essentialservices #contractmanufacturing](#)
<https://www.facebook.com/174766555943382/videos/3886098561408095/>
- En tant que fournisseur de services essentiels à l'industrie pharmaceutique, nous travaillons fort en équipe pour soutenir la demande croissante de produits. Nous prenons les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et bien-être de nos équipes. Bravo pour leurs efforts soutenus!





CHARCUTERIE SCOTSTOWN
40 Victoria ouest
Scotstown
JOB 3B0
Tél. : 819-657-4955
Télécopie : 819-657-4552
charcuteriescotstown@gmail.com

Chères clientes, chers clients

Nous souhaitons vous informer des mesures mises en place à l'épicerie en lien avec la crise du coronavirus.

Afin de maintenir un service de proximité, ce qui s'avère important dans la situation actuelle, voici l'ensemble des précautions que nous avons pris pour sécuriser nos employés, nos clients, nos fournisseurs et notre environnement de travail.

Dès votre arrivée à l'épicerie, vous devez utiliser le désinfectant mis à votre disposition. Notre personnel désinfecte régulièrement les poignées de porte des différents réfrigérateurs, le terminal, les portes d'entrée et de sortie, les poignées des chariots, des paniers et tous les endroits jugés nécessaires.

Prochainement, un écran en plexiglas sera installé à la caisse. De plus, nous demandons à notre clientèle de payer par carte de débit ou de crédit pour limiter la manipulation d'argent. L'achat de marchandise doit se faire dans un esprit de civilité ; s.v.p., évitez les achats excessifs d'un même produit afin de maintenir un bon approvisionnement pour tous. Le service de consigne de bouteilles vides est suspendu afin de limiter les risques de contagion ainsi que l'utilisation de la toilette pour le public.

Nous demandons à la clientèle présente en magasin de maintenir une distance d'au moins deux mètres entre les personnes présentes.

Nous vous rappelons aussi que nous offrons un service de livraison.

Nous profitons de l'occasion pour remercier notre personnel pour leur soutien et nous espérons vous servir afin de maintenir viable le service d'épicerie dans notre village. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est possible pour offrir le meilleur service en tenant compte de la situation.

Pierre-Jean Désilets

Charles Désilets

Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François

209, rue des Érables, Weedon, Qc JOB 3J0

Téléphone : 819-560-8540 - Télécopieur : 819-560-8541

Popote roulante - menu de repas congelés pour les gens dans le besoin

Si des gens sont dans le besoin, ils peuvent nous contacter pour passer une commande.

Grâce à la générosité de plusieurs personnes qui sont prêtes à s'impliquer, il nous fait plaisir de vous annoncer qu'il est maintenant possible de faire la livraison de repas à domicile chaque mercredi sur tout le territoire du Haut-St-François. Un minimum de 8 repas / par livraison. Et bien sûr il sera toujours possible de venir en chercher directement au bureau de Weedon et East Angus sur rendez-vous, en téléphonant 819-560-8540

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX OCCUPANTS

Nous désirons vous aviser des dernières semaines le poste de pompage des égouts du chemin Victoria Est a été débloqué puisque des lingettes humides s'y retrouvaient. Pour éviter que nos équipements de pompage soient brisés et le refoulement dans vos résidences, nous désirons vous rappeler ses choses à ne jamais jeter dans la toilette.

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soi-disant biodégradables, **les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes.** En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables.

Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

Il est également interdit de jeter des cotons-tiges, serviettes hygiéniques, tampons, litières de chats, rouleaux de papier de toilette et des gommes à mâcher dans les toilettes.

Les toilettes ne doivent pas servir de poubelle.

Merci de votre collaboration.



ENREGISTREMENT DE VOTRE CHIEN ET MÉDAILLE

Entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* par le gouvernement du Québec.

Suite à l'adoption du Règlement sur les chiens dangereux par le gouvernement du Québec, la Ville de Scotstown a l'obligation de tenir un registre des chiens sur son territoire. Le *Règlement* édicte des normes de base relatives à l'encadrement et à la possession de chiens. Ainsi, le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de sa municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition de l'animal et se verra remettre une médaille que le chien devra porter en tout temps afin d'être identifiable.

Le conseil municipal applique la réglementation du gouvernement et les propriétaires de chiens ont l'obligation de remplir le formulaire d'enregistrement que vous pouvez retrouver dans l'Info-Scotstown. Une médaille numérotée sera attribuée pour chaque chien. Le coût de la médaille pour l'année 2020 est de 10 \$.

- ❖ Tout gardien d'un chien vivant dans les limites de la municipalité doit se procurer une licence auprès de la municipalité. Un citoyen a donc l'obligation d'enregistrer tous les chiens dont il a la garde;
- ❖ la licence doit être demandée dans les 30 jours suivant l'acquisition d'un animal ou l'emménagement dans la municipalité.

Gardien d'un animal

Le mot « gardien » désigne une personne qui est propriétaire, qui a la garde, qui donne refuge, nourrit ou entretient un animal domestique ainsi que le père, la mère, le tuteur ou le répondant chez qui réside une personne mineure qui est propriétaire, qui a la garde ou qui donne refuge, nourrit ou entretient un animal domestique (cette définition peut varier selon la municipalité).

Enregistrer son animal et obtenir le médaillon d'identification Pour enregistrer un animal, communiquez avec le bureau municipal et remplissez le formulaire d'enregistrement pour l'obtention d'une licence. **Si vous avez plus d'un animal de compagnie, vous devez remplir un formulaire d'enregistrement pour chacun d'entre eux.**

Informations reliées à la situation du coronavirus (COVID-19)

Informations générales :

- **Gouvernement du Québec :** quebec.ca/coronavirus
- **Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19) :**
(<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/>)
- Devenez bénévole : <https://www.jebenevole.ca/>
- * Feuillet d'information sur les consignes importantes en santé et en services sociaux
(<https://santeestrie.us14.list-manage.com/track/click?u=8a620176ebd220b719717a58b&id=6de6b2d5e7&e=30266c2051>) en lien avec la COVID-19. Nous invitons les intervenants à le remettre à la clientèle et aux partenaires.
- * Guide d'autosoins http://scotstown.net/wp-content/uploads/2020/03/19-210-30FA_Guide-autosoins_francais.pdf / <http://scotstown.net/wp-content/uploads/2020/03/Self-care-guide.pdf> pour connaître les meilleurs moyens de vous protéger et de protéger votre entourage, pour prendre soin de vous et pour savoir quand et qui consulter si vous avez besoin de soins et de services.

➤ **Gouvernement du Canada :**

Le gouvernement du Canada prend des mesures immédiates, importantes et décisives pour venir en aide aux Canadiens aux prises avec des difficultés à cause de l'écllosion de la COVID-19.

- Soutien aux particuliers
- Soutien aux entreprises
- Soutien aux agriculteurs

Pour plus d'information :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

➤ **Marie-Claude Bibeau, Députée Compton-Stantead**

- COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES (version française) :

http://scotstown.net/wp-content/uploads/2020/03/COVID-19-Infolettre_25mars2020.pdf

- COVID-19 : AVAILABLE RESOURCES (version anglaise) :

http://scotstown.net/wp-content/uploads/2020/03/COVID-19-Newsletter_25March2020.pdf

➤ **État des services des organismes du Haut-Saint-François durant la pandémie**

Vous trouverez ci-dessous un lien pour accéder au tableau qui vous permettra de trouver l'état de la couverture des services des organisations du Haut-Saint-François.

<https://sites.google.com/cdc-hsf.org/continuumhsf/accueil>

Le lavage des mains : une priorité!

Encore une fois, nous tenons à réitérer l'importance du lavage des mains. Avant même de vous rendre à votre bureau, laboratoire ou unité de soins, pensez à vous désinfecter les mains! C'est la clé pour assurer la prévention et le contrôle des infections.

Quelques consignes relatives au coronavirus (COVID-19)

Consignes et directives dans le contexte de la COVID-19

COVID-19 : comment décontaminer son épicerie

Les personnes âgées peuvent sortir prendre une marche ou aller se procurer de la nourriture et des médicaments en respectant les consignes sanitaires recommandées. Lorsque disponible les services de livraison à domicile sont à privilégier.

Même si le risque est mince, on peut potentiellement faire pénétrer la COVID-19 dans son domicile par des produits d'épicerie. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il est assez facile de désinfecter efficacement ses victuailles grâce à du simple savon à vaisselle.

Pour les fruits et légumes et tout ce qui n'est pas emballé, la procédure est similaire. Il suffit de finir le lavage et le frottage à l'eau savonneuse avec un rinçage à l'eau claire.

Pour le carton, comme le virus n'y demeurerait infectieux que pour 24 h, le professeur recommande de simplement laisser les articles avec des emballages de carton sur le comptoir une journée avant de les ranger.

Ainsi, le savon à vaisselle demeure la meilleure option. Les produits spécialisés en vente libre destinés à nettoyer les fruits et légumes n'ont souvent pas les ingrédients nécessaires pour dégrader ces virus; ils servent surtout à se débarrasser des particules de pesticides, selon le professeur de chimie.

Conseil santé :

Moyens de prévention et de protection contre la maladie à coronavirus (COVID-19)

Il n'existe actuellement aucun traitement ou vaccin pour traiter la maladie à coronavirus (COVID-19). La prévention est le seul moyen pour vous protéger et protéger les autres. J'évite les contacts En tout temps, je garde une distance de 2 mètres avec les personnes.

J'évite les accolades, les poignées de main et les bises.

Si un proche présente des symptômes, il faut éviter d'être en contact avec ses objets personnels (verre, vaisselle, etc.). On lui demande de se protéger lorsqu'il tousse ou éternue et de se laver les mains après. On garde le plus possible une distance sécuritaire.

Je me lave SOUVENT les mains

Vous laver les mains souvent est la meilleure façon de vous protéger et de protéger les autres contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Enseignez à vos enfants et à vos proches comment se laver les mains (voir page 16). QUAND se laver les mains ? Le plus souvent possible, mais surtout :

- Avant de se toucher le visage (yeux, bouche, nez) ;
- Avant et après avoir préparé les repas ;
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ;
- Avant et après avoir mangé ;
- Avant et après avoir soigné un proche ;
- Après être allé à la toilette ;
- Lorsque les mains sont visiblement sales ou après avoir touché quelque chose de sale ;
- Avant et après être allé dans un lieu public.

AVEC QUOI se lave-t-on les mains ? Il est recommandé de se laver les mains avec de l'eau tiède et du savon ou avec un gel, une mousse ou un liquide antiseptique à base d'alcool (concentration d'alcool de 60 % à 70 %).



Journalier aux travaux publics : Employé municipal par intérim

(Secteur : voirie et réseau routier, réseaux municipaux (aqueduc et égout), entretien des lieux publics, équipements, véhicules et maintenance)

La Ville de Scotstown est à la recherche d'un employé à titre de journalier aux travaux publics par intérim pouvant devenir permanent. Ce poste est sous la supervision du Conseil municipal de la Ville de Scotstown et sous l'autorité de la directrice générale.

Certains travaux et interventions exigent la présence de deux personnes pour des raisons de sécurité, pour les espaces restreints et pour les travaux lourds. L'employé sera appelé à travailler en équipe avec les autres employés permanents ou temporaires municipaux et/ou le technicien en assainissement des eaux.

Horaire de travail : Poste permanent par intérim

Période estivale : horaire de travail : Horaire de travail de 40 semaines par semaine

Période hivernale : variable à temps partiel selon les travaux

Description de tâches : assister l'employé principal

- Voirie : patrouille régulière pour vérifier l'état des fossés et de la chaussée des routes, vérification et installation et remplacement des panneaux de signalisation, épandage de l'abat-poussière, réparer les nids de poule de la chaussée, déneigement des trottoirs et des stationnements plus le sablage, déneigement des bornes incendie, etc.;
- Réseaux aqueduc et égout : travaux pour le remplacement et réparation de conduites, réparation et entretien des équipements des stations de pompage, poste de chlore, station épuration : pelouse et désherbage, nettoyage du réservoir d'eau potable, nettoyage du réseau d'aqueduc, supervision du nettoyage des égouts pluviaux, etc.
- Entretien des véhicules, machineries et des outils, mécanique et soudure, etc.;
- Entretien des lieux municipaux : bâtiments, terrains, parcs, piste cyclable, réparation (vider les poubelles et bacs de récupération sur les terrains municipaux, ramasser des débris sur les terrains de la ville, entretien et nettoyage des toilettes municipales du parc, entretien des pelouses et plates-bandes, etc.)
- Patinoire : préparer (et démonter) les bandes et pourrait être appelé à entretenir et surveiller, etc.
- L'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes *autres* tâches demandées par son supérieur immédiat.

Exigences

- Secondaire 5 complété ou l'équivalent
- Fiable, honnête, débrouillard et ponctuel
- Faire preuve de respect et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions
- Démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation
- Personne habile de ses mains et en bonne forme physique
- Expérience dans l'opération et conduite de machineries (exemple : tracteur)
- Connaissances en mécanique et soudure – Un atout.
- Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes

Date de début : Immédiatement – Période de probation : 3 mois

Rémunération : À discuter selon l'expérience

Commentaires

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

Nous remercions tous les candidats ayant signifié leur intérêt. Seuls les candidats retenus seront contactés.

[Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 16 avril 2020](#)
[seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à:](#)

Ville de Scotstown – Offre emploi : Travaux publics

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

**** Ne pas vous présenter en personne. Le bureau municipal est fermé au public en raison du COVID-19**

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

Préposé à l'entretien à l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable de l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots et au parc Walter-MacKenzie.

La piste cyclable du Marécage des Scots est située dans le Parc régional de la MRC du Haut-Saint-François. La piste est d'une longueur de 8,3 kilomètres de piste multifonctionnelle, à l'aller totalisant 16,6 kilomètres pour l'aller-retour. De la fête des Patriotes à celle de l'Action de grâce, les gens peuvent pratiquer le vélo et la randonnée pédestre.

<http://www.mrchsf.com/projets-marecage-scots.html>

Description de tâches : entretien de la piste cyclable :

Entretien général de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots : 8,3 km

Patrouille hebdomadaire, entretien des pelouses et plates-bandes, entretien du mobilier urbain, débroussaillage, réparation et entretien de la piste et tranchées (canalisation) de drainage, surveillance, l'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, etc.

Exigences et conditions de travail :

- Aimer travailler à l'extérieur;
- Travail physique avec outils d'entretien : scie mécanique, débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- Travaux manuels : entretien mobilier urbain : réparation, peinture, teinture, etc.;
- Années d'expérience minimum reliées à l'emploi : 6 mois à 1 an
- Description des compétences : Formation en abattage manuel; Affûtage et entretien de la scie à chaîne;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; souci du travail soigné; débrouillardise et initiative; travaux manuels; honnête et avoir un bon sens des priorités; démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes.

Horaire de travail :

Poste temporaire : 30 semaines

Horaire de travail : 35 heures hebdomadaires

Date de début : 27 avril 2020

Rémunération : 13,10 \$ de l'heure

Précisions additionnelles : La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

Commentaires

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

[Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 16 avril 2020](#)
[seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :](#)

Ville de Scotstown – Offre emploi : Entretien piste cyclable

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : ville.scotstown@hsfq.ca - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

**** Ne pas vous présenter en personne. Le bureau municipal est fermé au public en raison du COVID-19**

OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

Préposé à l'environnement

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable de promouvoir et favoriser la réduction des matières résiduelles et la sensibilisation des citoyens pour le recyclage et le compostage.

Description de tâches :

Promouvoir et favoriser la réduction des matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement par des moyens de remplacement pour augmenter la participation des citoyens au recyclable, compostage. Créer et diffuser la publicité, capsules d'informations, sensibilisation par divers moyens de communication (bulletin municipal, journal communautaire, réseaux sociaux, site web de la ville), rencontre avec les citoyens, etc. des conseils pour diminuer également l'utilisation de l'eau potable. Examine les façons d'améliorer le bilan environnemental. Organiser des rencontres d'informations sur le compostage et thématiques. Visites auprès des commerçants et industriels. Entretien et aménagement des espaces verts de la ville. L'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, etc.

Exigences et conditions de travail :

- Années d'expérience minimum reliées à l'emploi : 6 mois à 1 an
- Description des compétences : Opération d'installation de compostage; aimer travailler à l'extérieur; être à l'aise avec les gens; formation en environnement : connaître les principales caractéristiques des végétaux;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; souci du travail soigné; débrouillardise et initiative; travaux manuels; honnête et avoir un bon sens des priorités; démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes.

Horaire de travail : Poste temporaire : 30 semaines

Horaire de travail : 35 heures hebdomadaires

Date de début : 27 avril 2020

Rémunération : 13,10 \$ de l'heure

Précisions additionnelles : La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

Commentaires

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

[Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 16 avril 2020](#)
[seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :](#)

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'environnement

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

**** Ne pas vous présenter en personne. Le bureau municipal est fermé au public en raison du COVID-19**